

Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest

**Vingtième réunion du Comité intergouvernemental
d'experts (CIE) pour l'Afrique de l'Ouest**

**Ouagadougou
18 et 19 mai 2017**

ECA/WA/ICE/20/01d

Distr. générale

24 mai 2017

Original : français

Rapport de la vingtième réunion du comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Ouest

Table des matières

I.	Introduction	1
II.	Participation.....	1
III.	Séance d'ouverture (point 1 de l'ordre du jour).....	1
IV.	Élection du Bureau (point 2 de l'ordre du jour).....	2
V.	Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail (point 3 de l'ordre du jour)	3
VI.	Compte rendu des travaux	4
	A. Examen des rapports statutaires (point 4 de l'ordre du jour).....	4
	B. Présentations sur les initiatives continentales de la Commission économique pour l'Afrique (point 5 de l'ordre du jour)	8
	C. Séance spéciale sur l'intégration régionale (point 6 de l'ordre du jour).....	9
VII.	Examen et adoption des conclusions et recommandations de la réunion (point 7 de l'ordre du jour).....	9
VIII.	Date, lieu et thème de la prochaine réunion du Comité intergouvernemental d'experts (point 8 de l'ordre du jour).....	9
IX.	QUESTIONS DIVERSES (point 9 de l'ordre du jour)	9
X.	CLÔTURE DE LA RÉUNION (point 10 de l'ordre du jour).....	9
XI.	ANNEXE : Synthèse des recommandations.....	10

I. Introduction

1. La vingtième réunion du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) du Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) en Afrique de l'Ouest s'est tenue les 18 et 19 mai 2017 à Ouagadougou, grâce au soutien logistique et financier du Gouvernement du Burkina Faso. Le thème de la réunion était « **Mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 en Afrique de l'Ouest : rôle de la planification du développement** ».

2. Le choix de ce thème trouve toute sa justification dans le contexte actuel marqué par la mise en œuvre ou la formulation par la plupart des pays africains, en particulier ceux de l'Afrique de l'Ouest, de politiques et de plans de développement axés sur des visions à long terme. Ce choix tient aussi compte de la nécessaire articulation de ces plans et visions relativement aux engagements internationaux auxquels les pays de cette sous-région ont souscrit, dans le cadre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063.

3. La réunion a offert aux participants l'opportunité d'examiner quatre rapports statutaires de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), à savoir des rapports sur les activités du Bureau sous-régional, sur la situation économique en 2016 et les perspectives pour 2017 en Afrique de l'Ouest, sur la mise en œuvre des programmes régionaux et internationaux et sur les initiatives sous-régionales en Afrique de l'Ouest. Elle a enfin servi de cadre pour la formulation de recommandations pertinentes pour consolider les efforts des pays en matière de planification du développement et de mise en œuvre des objectifs de développement durable.

II. Participation

4. La réunion a vu la participation des représentants de tous les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) : Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo. Y étaient également représentées les communautés économiques régionales (CER) et les organisations intergouvernementales suivantes : Autorité du bassin du Niger (ABN), Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), Banque ouest-africaine de développement (BOAD), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et Union du fleuve Mano (UFM). Le secrétariat permanent des organisations non gouvernementales du Burkina Faso (SONG BF) a aussi pris part aux travaux.

III. Séance d'ouverture (point 1 de l'ordre du jour)

5. Plusieurs allocutions ont été prononcées lors de la séance d'ouverture, notamment par Dimitri Sanga, Directeur du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest, par la Coordinatrice résidente du système des Nations Unies au Burkina Faso, représentée par Ongone Obame, Représentant résident de la FAO, et par Oumy Ndiaye Sarr de la Direction de la planification et des politiques économiques du Sénégal, en sa qualité de représentante du Président du Bureau sortant de la dix-neuvième réunion du Comité intergouvernemental d'experts. La Secrétaire d'État chargée de l'aménagement du territoire du Burkina Faso, Pauline Zouré, représentant la Ministre de l'économie, des finances et du développement a, quant à elle, prononcé le discours d'ouverture officielle.

6. Dans son allocution, le Directeur du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest, Dimitri Sanga a exprimé sa gratitude aux responsables burkinabè pour leur soutien permanent à la Commission économique pour l'Afrique. Pour le Directeur du Bureau sous-régional, « hormis la discussion sur la planification du développement, cette réunion offre au Comité l'opportunité de rendre compte du travail de la CEA et d'examiner les rapports sur le profil économique de l'Afrique de l'Ouest en 2016 et des perspectives pour 2017, la mise en œuvre des objectifs de développement durable et les progrès vers la monnaie unique dans la zone de la CEDEAO ».

7. Pour sa part, Ongone Obame, Représentant résident de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), a, au nom de la Coordonnatrice résidente du système des Nations Unies au Burkina Faso, renouvelé l'engagement du système des Nations Unies à accompagner les pays de l'Afrique de l'Ouest dans leurs efforts quotidiens de développement, notamment dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable en synergie avec leurs plans nationaux de développement.

8. Dans son intervention, Oumy Ndiaye Sarr, représentant le Directeur général de la planification et des politiques économiques du Sénégal, Président du Bureau sortant du CIE, a remercié le Directeur du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest et félicité le Bureau pour les activités menées. En effet, ces activités s'étaient inscrites en droite ligne des recommandations de la dix-neuvième réunion du CIE. Elle a ensuite fait le point des activités réalisées sous son mandat, entre autres, la consolidation de l'assistance technique de la CEA aux pays, les efforts d'institutionnalisation de la coopération avec les organisations sous-régionales, notamment la CEDEAO, l'UEMOA, AFRISTAT et l'UFM, ainsi que le renforcement de la production du savoir. À cet égard, M^{me} Sarr a fait référence à la publication de huit (8) profils de pays de la sous-région ainsi qu'à la réalisation d'études phares sur la monnaie unique, la Charte africaine de la statistique, le tarif extérieur commun et les accords de partenariat économique avec l'Union européenne. En conclusion, elle a assuré une nouvelle fois tout son soutien au futur Président du CIE.

9. Enfin, dans son allocution d'ouverture, Pauline Zouré, Secrétaire d'État chargée de l'aménagement du territoire du Burkina Faso, assurant l'intérim de la Ministre de l'économie, des finances et du développement, s'est félicitée du choix porté sur le Burkina Faso pour la présente réunion du CIE. Elle a salué la pertinence des thèmes à débattre, au regard des efforts actuels menés par son pays dans la mise en œuvre de son plan national de développement économique et social (PNDES). M^{me} Zouré a également souligné, qu'au-delà du Burkina, tous les pays de l'Afrique de l'Ouest étaient directement concernés par le renforcement de la planification du développement et l'articulation des objectifs de développement durable avec les stratégies nationales de développement. Avant de déclarer ouverte la rencontre, la Secrétaire d'État a exhorté les participants à saisir l'opportunité d'échanges offerte par le CIE pour formuler des recommandations pertinentes susceptibles d'inspirer les décideurs dans leur quête d'un avenir meilleur pour la sous-région ouest-africaine.

IV. Élection du Bureau (point 2 de l'ordre du jour)

10. Les membres du Comité intergouvernemental d'experts ont élu par acclamation le Bureau, composé comme suit :

Président : Burkina Faso
Vice-président : Libéria
Rapporteur : Sénégal

V. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail (point 3 de l'ordre du jour)

11. Les participants ont adopté l'ordre du jour dont ils étaient saisis, en y apportant un amendement, à savoir l'ajout d'un point pour la deuxième journée, le résumé des débats de la première journée.

1. Séance d'ouverture.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
4. Examen des rapports statutaires :
 - a) Rapport sur la mise en œuvre du programme de travail du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest en 2016 et perspectives pour 2017 ;
 - b) Note sur le profil économique en 2016 et les perspectives pour 2017 en Afrique de l'Ouest ;
 - c) Rapport sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable ;
 - d) Rapport sur les initiatives sous-régionales : point des progrès accomplis sur la voie menant à la monnaie unique ;
 - e) Table ronde sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 en Afrique de l'Ouest : rôle de la planification du développement.
5. Présentations sur les initiatives continentales de la Commission économique pour l'Afrique.
6. Séance spéciale sur l'intégration régionale.
7. Examen et adoption des conclusions et recommandations de la réunion.
8. Date, lieu et thème de la prochaine réunion du Comité intergouvernemental d'experts.
9. Questions diverses.
10. Clôture de la réunion.

VI. Compte rendu des travaux

A. Examen des rapports statutaires (point 4 de l'ordre du jour)

1. Rapport sur la mise en œuvre du programme de travail du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest en 2016-2017 et perspectives pour 2017-2018

12. Le secrétariat a présenté le rapport d'activités du Bureau pour la période allant de mars 2016 à mars 2017. Le rapport passait en revue des publications et comptes rendus, des réunions et séminaires, faisait le bilan de l'assistance technique fournie aux États membres et aux organisations sous-régionales et mettait en exergue la couverture totale des activités prévues dans le programme de travail sur la période considérée. Lesdites activités étaient axées sur des actions de renforcement des systèmes statistiques, d'accélération des initiatives sous-régionales et sur les services fonctionnels au profit des organisations intergouvernementales avec, notamment, la réunion du Comité intergouvernemental d'experts et des réunions de groupe d'experts, les services de consultations et d'assistance technique aux États membres et la coopération technique avec les communautés économiques régionales et d'autres organisations sous-régionales. Le Bureau a également informé les participants d'autres activités phares menées dans les domaines de la production des profils de pays et de l'enregistrement des faits et des statistiques de l'état civil. Pour la période 2017-2018, les principales activités concerneraient la réunion du CIE en cours et la production de nouveaux profils de pays et d'un document pilote pour le Bénin intitulé *Structural Transformation - Employment, Production, Society- STEPS* (transformation structurelle, emploi, production et société), ainsi que la poursuite des interventions d'assistance et de coopération technique avec les États membres et les organisations sous-régionales.

13. Au cours des débats qui ont suivi, les participants ont salué le dynamisme du Bureau et lui ont demandé de relativiser le taux de réalisation des activités (100 % dans le rapport), en tenant compte des taux d'exécution. Ils ont souhaité un partage d'expériences entre les pays s'agissant des actions d'assistance technique, de l'évaluation du processus de production des profils de pays, de l'Indice africain de développement social et de l'Indice africain d'intégration régionale. Ils ont aussi recommandé une plus grande synergie des activités avec les organisations intergouvernementales et la participation de la société civile aux activités de la CEA. Ils ont enfin appelé à une présentation des activités axée les résultats obtenus.

14. Le Directeur du Bureau sous-régional a pris note de la recommandation émise à propos du format du rapport, tout en appelant les pays bénéficiaires de l'appui de la CEA à rédiger des rapports axés sur les résultats et les impacts. Il a également mentionné les appuis multiformes de la CEA à différents pays comme la Côte d'Ivoire. Cette dernière avait bénéficié de l'assistance de la Commission pour l'élaboration d'un manuel de procédure de suivi-évaluation de tous les projets et programmes prioritaires inscrit dans son plan national de développement (PND). Le Sénégal, quant à lui, a partagé son expérience sur le dispositif de suivi-évaluation des projets et programmes mis en place avec l'appui de la CEA. La CEA a également réitéré sa volonté de renforcer le caractère inclusif de ses activités, comme en témoignait l'invitation régulière d'acteurs non étatiques à ses rencontres. S'agissant des profils de pays et des indices de la CEA (IADS et IAIR), des analyses étaient régulièrement menées pour tirer des enseignements des différentes expériences. À cet effet, la production d'un profil STEPS (transformation structurelle, emploi, productivité et société) pilote visait à consolider l'ancrage du profil de pays dans la thématique de la transformation structurelle.

2. Rapport sur les initiatives sous-régionales : point sur les progrès réalisés dans la perspective d'une monnaie unique dans la sous-région

15. Le secrétariat a présenté un rapport sur les progrès réalisés depuis la genèse d'une coopération monétaire au sein de la CEDEAO. Des blocages, évolutions nécessaires et souhaitables ont été examinés, tout comme les externalités positives de la monnaie unique, notamment en termes de développement des échanges au sein de la CEDEAO. Le rapport présentait une analyse des forces, faiblesses et opportunités (SWOT) de l'option de la monnaie unique de la CEDEAO, et se concluait par des recommandations.

16. Selon le secrétariat, les difficultés et blocages de l'intégration monétaire de la CEDEAO découlaient de facteurs techniques, notamment les disparités économiques et la vulnérabilité différenciée des pays dans les relations économiques internationales, la faiblesse et la vulnérabilité des systèmes financiers et de paiements en Afrique de l'Ouest. L'appartenance à la zone du franc CFA, de 8 des 15 pays de la sous-région constituent aussi des facteurs de blocage, à la fois économiques, politiques et historiques.

17. Pour le secrétariat, l'intégration monétaire régionale et l'intégration économique allaient de pair. La monnaie unique CEDEAO ne pouvait avoir d'impacts que si des progrès étaient accomplis dans les autres domaines de l'intégration régionale (commerce, infrastructures, etc.). En conclusion, le rapport indiquait qu'au regard des différentes formes d'intégration monétaire et des enseignements tirés des expériences passées, l'option de la monnaie unique retenue par les pays membres de la CEDEAO apparaissait justifiée pour garantir des engagements irréversibles entre les pays de la CEDEAO et leur permettre de faire face collectivement aux incertitudes de l'environnement international.

18. Les participants ont remercié la CEA pour son rapport et son analyse, surtout celle portant sur tous les sujets abordés et les perspectives pour la monnaie sous-régionale unique. Ils ont relevé les multiples changements intervenus dans le calendrier du déroulement des activités. En conséquence, ils ont recommandé des analyses ciblées et des scénarios pour aller vers la monnaie unique, en prenant le naira ou le franc CFA comme monnaie de référence. Ils ont également souligné la nécessité d'impliquer davantage le Nigéria dans le processus, vu son poids économique et démographique dans la sous-région. Les participants se sont interrogés sur la pertinence des critères de convergence, qui n'étaient toujours pas respectés aussi bien dans la zone de la CEDEAO que dans la zone de l'UEMOA pourtant déjà dotée d'une monnaie unique. Ils ont enfin mis l'accent sur l'importance des facteurs politiques dans la réalisation de la monnaie unique.

19. En réponse, le secrétariat a invité les participants à approfondir les échanges techniques sur le thème pour éclairer les décideurs politiques. Il a réitéré l'engagement de la CEA à affiner les analyses sur les deux scénarios concernés et à accompagner les États au moyen d'études techniques sur le sujet, incluant les coûts d'opportunités pour les pays.

3. Note sur le profil économique en 2016 et les perspectives pour 2017

20. La présentation du secrétariat a passé en revue les performances économiques en 2016 et les perspectives pour 2017 aux niveaux mondial, africain et sous-régional. Elle a ensuite examiné l'initiative de production des profils de pays, en mettant l'accent sur les progrès réalisés, les enseignements tirés et les perspectives d'avenir du processus.

21. Selon les estimations et projections du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, le taux de croissance mondiale connaissait un léger ralentissement se situait à 2,2 % en 2016 contre 2,5 % en 2015, avec une perspective de reprise modeste pour 2017 estimée à 2,7 %. À l'échelle du continent africain, on observait une décélération du taux de croissance, qui se situe à 1,7 % en 2016 par rapport aux 3,1 % en 2015, avec des performances contrastées selon les sous-régions.

22. En ce qui concerne la zone de la CEDEAO, le taux de croissance était en repli, -0,2 % en 2016 contre 3,1 % en 2015. Cette baisse de l'activité économique de 3,3 points de croissance résultait essentiellement des contreperformances du Nigéria, principale économie de la sous-région. Les contreperformances étaient elles-mêmes dues à la baisse des prix du pétrole. Elles traduisaient également des évolutions contrastées, avec des pays et sous-groupes de pays présentant une croissance économique relativement plus vigoureuse. La zone UEMOA affichait un taux de croissance de 7 % et six pays de la sous-région enregistraient une croissance économique supérieure à 5 %.

23. Des perspectives plus favorables étaient globalement attendues en 2017, avec une reprise de l'activité à un taux de 2 %. La persistance du risque sécuritaire dans les pays de zone du sahel pourrait toutefois affecter cette évolution.

24. La présentation du secrétariat a décrit le processus de production des profils de pays, saluant les progrès réalisés suite à la publication de 41 profils, dont huit pour l'Afrique de l'Ouest entre 2016 et 2017, et la réalisation de quatre autres profils de pays pour les pays membres de la CEDEAO. Les principaux enseignements et perspectives du processus portaient principalement sur une plus grande intégration et analyse des dimensions de transformations structurelles, une meilleure appropriation du processus par les États membres et les organisations régionales ainsi qu'un renforcement des systèmes statistiques et de planification.

25. Les participants ont mis en exergue la pertinence des analyses de la CEA sur la situation économique et les perspectives de la sous-région. Ils ont ensuite évoqué le problème des sources des données utilisées, avant de lancer un appel à la CEA sur la nécessité de privilégier les données de source nationale. La persistance des effets négatifs de la maladie à virus Ebola sur les pays affectés a été aussi évoquée. Les participants ont recommandé des analyses plus spécifiques sur les pays, afin de mettre en évidence les progrès réalisés malgré la baisse globale de l'activité sous-régionale. Ils ont enfin souligné l'importance des révisions en cours par rapport à la base de calcul des produits intérieurs bruts, ainsi que la nécessité d'intensifier les efforts vers la mobilisation de ressources internes.

26. En réponse, le secrétariat a assuré que les données de la Commission de la CEDEAO, de l'Agence monétaire pour l'Afrique de l'Ouest et des pays ont été utilisées pour les analyses. Le secrétariat a fait observer une reprise dans deux des trois pays affectés par la crise Ebola. Il a aussi réitéré l'engagement de la CEA à accompagner les pays dans leur processus de révision des bases de calcul du PIB. Ces révisions étaient en effet indispensables pour mieux analyser les dynamiques de transformation structurelle. Le secrétariat a enfin indiqué que la mobilisation des ressources internes faisait partie des recommandations clés du rapport.

4. Rapport sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable

27. Le secrétariat a présenté un rapport portant sur la revue des objectifs de développement durable. Le rapport indiquait qu'en dépit de la multiplicité et de la complexité des défis, l'ensemble des pays de la sous-région avaient déjà entrepris des actions concrètes pour garantir une meilleure appropriation et suivi-évaluation des objectifs de développement durable. Ces actions portaient notamment sur la priorisation des cibles des objectifs de développement durable et la contextualisation des indicateurs associés, ainsi que sur l'intégration des objectifs de développement durable dans les politiques et stratégies nationales sectorielles de développement.

28. Le secrétariat a ajouté que ces processus étaient toujours en cours et que l'évaluation empirique des progrès dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, deux ans après leur adoption, présentait des limites. Le rapport a fait ressortir que plus de 48 % d'indicateurs nécessitait la réalisation de nouvelles opérations de collecte de données (y compris les implications en termes de mobilisation de ressources humaines et financières). Il soulignait la nécessité de renforcer les systèmes de planification et de statistique nationaux en termes de capacités institutionnelle, technique et opérationnelle.

29. Les débats qui ont suivi la présentation ont fait ressortir des préoccupations sur la coordination institutionnelle et le suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063, et les faiblesses des systèmes statistiques et de planification des pays de la sous-région. Les participants ont relevé la portée limitée du rapport, axé seulement sur l'analyse de 5 des 17 indicateurs.

30. En réponse, la CEA a indiqué que les objectifs de développement durable avaient été adoptés par les États ; il était donc de leurs responsabilités de répondre aux exigences de planification, de mise en œuvre et de suivi-évaluation. Concernant le suivi-évaluation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063, un cadre harmonisé de suivi-évaluation était en cours d'élaboration au niveau de la CEA afin d'accompagner les pays vers la contextualisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 dans leurs référentiels de développement. La CEA a enfin souligné la nécessité d'harmoniser les horizons temporels des référentiels internationaux et nationaux de développement pour faciliter un suivi unifié des indicateurs.

5. Table ronde sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 en Afrique de l'Ouest : rôle de la planification du développement

31. Le secrétariat a soumis aux participants une note d'orientation sur les concepts de la planification du développement et décrit les expériences des pays de l'Afrique de l'Ouest en la matière. Le rapport mettait l'accent sur les principaux goulets d'étranglement, avant d'identifier les obstacles à la planification du développement en Afrique de l'Ouest et les perspectives sur la façon dont les pays pouvaient utiliser les plans de développement nationaux pour assurer une meilleure mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

32. Le rapport faisait ressortir que de nombreux pays de l'Afrique de l'Ouest s'étaient dotés de documents de perspectives et de cadres de planification à moyen et long terme, assortis d'objectifs de croissance et de développement social beaucoup plus ambitieux. En outre, les stratégies nationales de développement allaient désormais plus loin que l'objectif de

la réduction de la pauvreté, pour embrasser des objectifs tels que l'accélération de la croissance, la création d'emplois, la transformation structurelle et le développement durable. En guise de conclusion, le rapport se faisait l'écho de préoccupations quant à la multiplicité des référentiels de planification et leur ancrage institutionnel cohérent, la mobilisation des ressources domestiques dans le financement du développement en Afrique de l'Ouest et un alignement entre le budget et les priorités du plan.

33. Le rapport de la CEA a été complété par une présentation de l'ancien Ministre éthiopien de la planification, Mersie Ejigu, sur les défis de la planification du développement. Les analyses et expériences partagées à cet égard ont porté sur la nécessité de renforcer le leadership pour une vision inclusive du développement à moyen et long termes et de consolider les efforts en cours de planification du développement et d'articulation des stratégies nationales avec les programmes internationaux (objectifs de développement durable et Agenda 2063). Les échanges au sein des membres du panel ont débouché sur des interventions de plusieurs États membres, du Burkina Faso et du Libéria en particulier.

34. Les participants ont souligné dans les discussions les difficultés des pays à mettre en œuvre leur plan de développement. Ils ont cité, parmi les facteurs explicatifs, l'instabilité institutionnelle dans l'élaboration et la mise en œuvre des référentiels de développement dans les différents pays, ainsi que les difficultés de financement des plans. Les participants ont mis en exergue l'importance de l'implication du secteur privé dans la formulation et la mise en œuvre des plans. Ils ont également souligné la nécessité d'élargir le concept de l'économie bleue aux cours d'eau et nappes souterraines, et d'en tenir compte dans le modèle de planification des pays.

35. En réponse, la CEA et les participants originaires des pays visés ont insisté sur l'importance du volet financement et sur la nécessité de miser davantage sur les ressources domestiques. Le Burkina a cité à cet effet un taux de financement interne de 60 % pour son Plan de développement en cours de mise en œuvre. Pour l'ancrage institutionnel, la principale recommandation était d'investir la structure centrale en charge de la planification et de doter les instituts nationaux de statistiques d'un rôle central, dans les volets de suivi et d'évaluation. Le renforcement du leadership politique et la stabilité des orientations stratégiques pour le développement ont également été reconnus comme des facteurs de succès à la bonne mise en œuvre des plans de développement.

B. Présentations sur les initiatives continentales de la Commission économique pour l'Afrique (point 5 de l'ordre du jour)

36. Le secrétariat a fait trois présentations sur : a) la stratégie du renforcement des capacités de la CEA à l'appui de la transformation structurelle des pays, b) le rapport d'activités de la CEA pour 2016-2017 et les perspectives pour 2017-2018, et c) la partie thématique du *Rapport économique sur l'Afrique 2017* de la CEA consacrée à l'urbanisation.

37. Les participants ont de nouveau exprimé leur satisfaction quant au dynamisme de la CEA, aussi bien en ce qui concerne la production de connaissances que l'assistance technique aux pays. Ils ont souligné l'importance du renforcement des capacités sur les questions d'urbanisation en vue de la prise en compte de ces dernières au titre des questions de développement économique et de transformation structurelle de l'Afrique, en général, et de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, en particulier.

38. En réponse, la CEA s'est déclarée prête à recevoir les requêtes des pays sur les domaines d'intervention de la CEA et à organiser des activités de renforcement des capacités sur des thématiques pertinentes pour le développement économique, notamment l'urbanisation.

C. Séance spéciale sur l'intégration régionale (point 6 de l'ordre du jour)

39. Des présentations ont été faites par l'UEMOA et l'Union du fleuve Mano. La nécessité d'approfondir l'intégration régionale et les synergies entre organisations sous-régionales ont été soulignées. La CEA a également informé les participants des initiatives en cours à l'échelle du système des Nations Unies en vue du renforcement des capacités de la Commission du bassin du lac Tchad, au regard des crises multidimensionnelles affectant la région du Sahel.

VII. Examen et adoption des conclusions et recommandations de la réunion (point 7 de l'ordre du jour)

40. Le rapporteur a donné lecture aux participants du projet de conclusions et de recommandations. Après les débats et l'insertion des propositions d'amendements retenues, les membres du Comité intergouvernemental d'experts ont adopté les recommandations jointes en annexe.

VIII. Date, lieu et thème de la prochaine réunion du Comité intergouvernemental d'experts (point 8 de l'ordre du jour)

41. La prochaine réunion du Comité intergouvernemental d'experts se déroulera en 2018 au Bénin. Le Directeur général de l'économie et de la planification du Burkina Faso, Soabou Diallo, assurera la fonction de Président du CIE jusqu'à la prochaine réunion du Comité, dont la date sera fixée par la CEA en accord avec le Bénin. La CEA communiquera également, avant cette date, le thème de la prochaine réunion.

IX. Questions diverses (point 9 de l'ordre du jour)

42. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

X. Clôture de la réunion (point 10 de l'ordre du jour)

43. Une motion de remerciement été lue au nom des participants à la vingtième réunion du Comité intergouvernemental d'experts du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest. Cette motion était adressée aux responsables burkinabè pour leur accueil et leur sollicitude envers les participants. La motion remerciait également le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest, notamment son Directeur et le secrétariat qui l'avait accompagné durant ces travaux.

44. Deux allocutions ont été prononcées lors de la cérémonie de clôture. Dans la première allocution, le Directeur du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest, M. Sanga a salué la qualité des débats « qui [avaient] permis aux experts de bien s'imprégner des enjeux de ces deux programmes ». Dans son allocution de clôture, le Secrétaire général du Ministère de l'économie, des finances et du développement du Burkina Faso, Abel Somé, a souligné que la rencontre de Ouagadougou avait permis de confirmer le rôle et l'utilité de la planification dans la mise en œuvre du Programme de développement à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 en Afrique de l'Ouest.

Annexe : Synthèse des recommandations

Le Comité intergouvernemental d'experts demande aux États membres, aux communautés économiques régionales, aux organisations intergouvernementales et à la Commission économique pour l'Afrique d'entreprendre les actions suivantes :

1. Rapport sur la mise en œuvre du programme de travail du Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique en Afrique de l'Ouest en 2016-2017 et perspectives pour 2017-2018

La Commission économique pour l'Afrique devrait :

- Faire la présentation des activités du Bureau dans un cadre davantage orienté vers les résultats et la mesure de la performance ;
- Développer avec les États membres un cadre d'intégration des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 dans les plans nationaux de développement.

2. Rapport sur les initiatives sous-régionales : point sur les progrès accomplis sur la voie menant la sous-région à la monnaie unique

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest devrait :

- Faire un plaidoyer auprès du Nigéria et de la Conférence des chefs d'État de l'Union économique et monétaire ouest-africaine pour accélérer le processus de réalisation de la monnaie unique ;

La Commission économique pour l'Afrique devrait :

- Mener une étude sur les gains et pertes de la monnaie unique, en élargissant le champ des scénarios pour inclure notamment les cas particuliers du Nigéria et de la zone franc CFA, ainsi que la pertinence des critères de convergence ;
- Organiser une réunion ou un colloque d'experts de haut niveau pour discuter des enseignements tirés des échecs des rendez-vous manqués vers la monnaie unique et des perspectives de l'union monétaire sous-régionale.

3. Programme de développement durable à l'horizon 2030 et Agenda 2063 et la planification du développement en Afrique de l'Ouest

a) Note sur le profil économique en 2016 et les perspectives pour 2017 en Afrique de l'Ouest

Les États membres devraient :

- Prendre des mesures pour réduire la vulnérabilité des pays aux variations des cours des matières premières, par la mise en place de politiques prudentes de dépenses

publiques et de mécanismes de gestion des risques de fluctuation des recettes d'exportations ;

- Renforcer les politiques de diversification des exportations et de transformation des produits de base ;

La Commission économique pour l'Afrique devrait :

- Appuyer les pays dans le processus de révision de leur base de calcul du PIB pour mieux appréhender les dynamiques de transformation structurelle.
- b) Rapport sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable/ table ronde sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 en Afrique de l'Ouest : rôle de la planification du développement

Les États membres devraient :

- Renforcer la coordination institutionnelle de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063, en mettant au cœur du dispositif les structures centrales chargées de la planification et de la statistique ;
- Conduire, pour les pays encore concernés, des travaux de priorisation des cibles des objectifs de développement durable et de contextualisation des indicateurs ;
- Assurer la cohérence des différents instruments de planification du développement ;
- Renforcer la coordination institutionnelle et programmatique des États membres partageant des bassins fluviaux dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 ;

La Commission économique pour l'Afrique devrait :

- Mettre en place des actions de renforcement des capacités au profit des systèmes nationaux de planification et de statistiques.

4. Exposés sur les initiatives continentales de la CEA

Les États membres devraient :

- Intégrer les multiples dimensions de l'urbanisation, notamment économiques, dans les stratégies nationales de développement et de transformation structurelle ;

La Commission économique pour l'Afrique devrait :

- Organiser des réunions d'experts au niveau sous-régional, exclusivement consacrées aux relations entre l'urbanisation, l'industrialisation et la transformation structurelle.

5. Séance spéciale sur l'intégration régionale

Les États membres, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et les organisations intergouvernementales devraient :

- Approfondir l'intégration régionale et les synergies d'actions des organisations sous-régionales, notamment dans le contexte de la mise en œuvre du tarif extérieur commun et dans la perspective de l'entrée en vigueur des accords de partenariat économique.

6. Recommandations de la réunion spéciale d'experts

Le Comité intergouvernemental d'experts a fait siennes les recommandations formulées par la réunion d'experts sur l'impact de la mise en œuvre du tarif extérieur commun et des accords de partenariat économique en Afrique de l'Ouest.